

CANTON de GIEN



MAIRIE de CERNOY-EN-BERRY

PROCÈS-VERBAL SEANCE du 2 octobre 2024

Date de convocation :
26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 octobre, à 10 heures,

Nombre de membres
en exercice : 9

les membres du Conseil municipal de Cernoy-en-Berry se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre BRAGUE, Maire.

Présents : 5
Votants : 7

Étaient présents :

BIDOUX Pauline, BRAGUE Alexandre, LINET Véronique, MONTCEAU Gwenaëlle, PHILIPPART Patricia.

Étaient absents excusés :

LEVEAU Pascal	ayant donné pouvoir à	LINET Véronique
MELLET Christophe	ayant donné pouvoir à	BRAGUE Alexandre

Étaient absents :

BARAT Lucas
BERNARD Aurélie

Monsieur le Maire constate que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil a choisi Véronique LINET pour secrétaire.

ORDRE du JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2024.
2. Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.
3. BP 2024 : Décision Modificative n°1.
4. Tarifs Portage de repas.
5. Noël de nos aînés – condition d'attribution.
6. Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 10h10.

Tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance hormis les membres excusés.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2024.

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal la liste des délibérations du Conseil municipal du 20 septembre 2024 affichée dans la vitre de la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 25 septembre 2024 :

n° Délibération	Objet	Décision
2024-09-20 / 01	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 juin 2024.	approuvé
2024-09-20 / 02	Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.	acté
2024-09-20 / 03	Taxe d'Habitation pour les logements vacants.	approuvé
2024-09-20 / 04	France Ruralités Revitalisation - exonération Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement.	approuvé
2024-09-20 / 05	SIAEP adhésion des communes de Menton-Ratel et Vailly-sur-Sauldre.	approuvé
2024-09-20 / 06	Conventions gestion en flux des réservations logements LogemLoiret et Valloire Habitat.	approuvé

Le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2024 et en propose l'approbation.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (7 pour)

Approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2024 qui est ensuite signé par le maire et le secrétaire pour affichage dans la vitrine de la mairie et publication sur le site internet de la commune.

2. Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

Les décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT sont présentées au Conseil municipal.

Tableur récapitulatif des Ordres de Services 2024						
n° OS	Date de l'OS	Entreprise	Désignation	Objet	Détail	TTC
57	13/09/24	Mister Cordo	Double clefs (32)			300,00 €
58	17/09/24	Suplisson	Gazon (15kg)	Fleurissement		80,00 €
59	24/09/24	Marché aux Affaires	Petites fournitures	Octobre rose + divers		196,07 €
60	24/09/24	Brico A	Petites fournitures	Vêtements travail		398,00 €
						974,07 €

Décisions du Maire 2024					
n°	Date Décision	Prestataires	Objet	Lieux	Montant TTC
9	13/09/24	CD 45	Dde sub Volet 3bis 3ème campagne pour aménagements extérieurs et intérieurs 27 Gde Rue	Commune	2 976,00 € TTC

Le Maire demande aux membres du Conseil s'ils acceptent de prendre acte des décisions et ordres de service.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (7 pour)

Prend acte des décisions et ordres de services ci-dessus désignés.

3. BP 2024 : Décision Modificative n° 1.

Par délibération n° 2024-06-14 /03, le Conseil a approuvé l'acquisition du terrain situé 12 Rue d'Autry, cadastré AB 452, d'une contenance de 879m², comprend un bâtiment d'environ 90m² permettant d'étendre l'espace de stockage des services techniques et ainsi d'éviter un aménagement des ateliers situés Rue de Concessault.

Monsieur le Maire rappelle le chiffrage de ce projet :

Désignation	HT	TVA	TTC
Acquisition frais de notaire compris	19 200 €		19 200 €
Travaux de couverture	14 000 €	2 800 €	16 800 €
Installations de portes ateliers	10 000 €	2 000 €	12 000 €
Aménagements extérieurs	10 000 €	2 000 €	12 000 €
Coût estimatif	53 200 €	6 800 €	60 000 €

Le financement de ce projet d'investissement communal sera réalisé par un emprunt.

D'autre part, compte tenu du planning établi par l'architecte Trait Carré pour la maîtrise d'œuvre des travaux de toiture de l'église, il convient d'augmenter la ligne de dépense 231 prévue au BP 2024 d'environ 3 200 €.

Enfin, il convient d'augmenter le poste de dépenses de fonctionnement 61551 de 1 200 € en lien avec la jante du tracteur qu'il nous faut changer.

Monsieur le Maire propose l'adoption de la décision modificative suivante :

Section	Chapitre Compte		Dépenses €	Recettes €
Investissement	16 - 1641	Emprunts		(+) 60 000,00
	16 - 1641	Emprunts	(+) 1 100,00	
	20 - 203	Frais d'étude	(-) 1 100,00	
	21 - 2131	Construction Mairie	(-) 3 200,00	
	23 - 231	Constructions	(+) 3 200,00	
	21 - 2131	Construction autre bâtiment public	(+) 60 000,00	
	Équilibre		(+) 60 000,00	(+) 60 000,00

Section	Chapitre Compte		Dépenses €	Recettes €
Fonctionnement	011 - 623	Publicité, publications, relations publiques	(-) 1 700,00	
	011 - 61551	Entretien matériel roulant	(+) 1 200,00	
	66 - 66111	Intérêts réglés à l'échéance	(+) 500,00	
	Équilibre		0,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-04-05 / 07 du 5 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024 de la commune de Cernoy-en-Berry,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (7 pour)

Autorise

la décision modificative n° 1 du budget primitif 2024 de la commune comme suit :

Section	Chapitre Compte		Dépenses €	Recettes €
Investis- sement	16 - 1641	Emprunts		(+) 60 000,00
	16 - 1641	Emprunts	(+) 1 100,00	
	20 - 203	Frais d'étude	(-) 1 100,00	
	21 - 2131	Construction Mairie	(-) 3 200,00	
	23 - 231	Constructions	(+) 3 200,00	
	21 - 2131	Construction autre bâtiment public	(+) 60 000,00	
	Équilibre		(+) 60 000,00	(+) 60 000,00

Section	Chapitre Compte		Dépenses €	Recettes €
Fonction- nement	011 - 623	Publicité, publications, relations publiques	(-) 1 700,00	
	011 - 61551	Entretien matériel roulant	(+) 1 200,00	
	66 - 66111	Intérêts réglés à l'échéance	(+) 500,00	
		Équilibre		0,00

Inscrit

au budget les sommes nécessaires à la mise en place de la présente délibération,

Autorise

le Maire à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

4. Tarifs Portage de Repas.

Cette délibération est reportée à un prochain Conseil

5. Noël de nos Aînés – modalités

Par délibération n° 4 du 2 décembre 2017, il a été décidé la dissolution du CCAS de Cernoy-en-Berry au 1^{er} janvier 2018 et du transfert du budget correspondant vers le budget de la commune pour exercice de la compétence et des attributions dont le CCAS avait la charge.

Les membres du Conseil municipal souhaitent redéfinir les modalités d'accès au Noël de nos aînés.

Sur proposition du groupe social, il est préconisé d'instituer les nouvelles règles suivantes pour bénéficier du Noël de nos Aînés :

Condition 1	Condition 2 Age requis
Être inscrit sur la liste des aînés	65 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (7 pour)

Décident

à compter de la date de la présente délibération, d'instituer les modalités d'accès au Noël de nos aînés, comme suit :

Condition 1	Condition 2 Age requis
Être inscrit sur la liste des aînés	65 ans

Plus aucun point n'étant ajouté à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h04.

Le Secrétaire,



Véronique LINET.

Le Maire,



Alexandre BRAGUE.